

Délibération

**Barème de remboursement des frais de déplacement,
de restauration et d'hébergement**

engagés par les membres élus titulaires, les membres associés dans le cadre de leur mandat
et les collaborateurs de la CCIRS
Barème applicable à compter du 1^{er} avril 2017

Conformément au règlement intérieur (Art. C1-S1-3 et Art. C1-S2-3), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés par les membres élus titulaires dans le cadre de leur mandat et par les membres associés dans le cadre de leur mandat sont pris en charge par la chambre sur présentation de justificatifs et dans une limite prédéfinie par la Chambre. Le barème de remboursement est annexé au présent règlement intérieur.

Le barème de remboursement applicable est le suivant :

Indemnités kilométriques :

Barème fiscal en vigueur, limité à 7 CV, pour la tranche « 0 à 5 000 km »,
(ce barème sera mis à jour annuellement)

soit pour 2017:

- 3 CV et moins 0.410 € / km
- 4 CV 0.493 € / km
- 5 CV 0.543 € / km
- 6 CV 0.568 € / km
- 7 CV et + 0.595 € / km

Remboursement des frais d'autoroute et de parking sur justificatif.

Frais de Train :

- 1^{ere} classe SNCF pour les membres élus titulaires, les membres associés et les membres du Comité de Direction
- 2^{eme} classe SNCF pour les collaborateurs (sauf CODIR)

Frais de repas:

Montant maximum⁽¹⁾ remboursé sur présentation de justificatif.

⁽¹⁾ sauf quand le repas est imposé par l'organisateur de la réunion ou dans le cas où un élu invite un partenaire, une personnalité : auquel cas, le barème ne s'applique pas (remboursement sur justificatif).

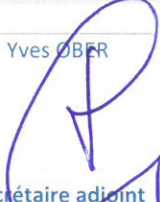

- Paris et départements 92, 93, 94 et 95 31 €
- Province 26 €
- Hors France..... 52 €

Frais d'hôtel :

- Hôtel et petit déjeuner Paris et départements 92, 93, 94 et 95 144 €
- Hôtel et petit déjeuner Province 93 €
- Hôtel et petit déjeuner Hors France :
 - Europe / Amérique 165 €
 - Asie / Afrique 299 €

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ce barème

CCI Rochefort et Saintonge		
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 30 mars 2017, à Rochefort		
Nombre de membres élus en exercice		32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents	26	
Nombre de votants	26	
Nombre de voix POUR		26
Nombre de voix CONTRE		0
Nombre d'ABSTENTIONS		0

Yves OBER	Hervé Fauchet
	
Secrétaire adjoint	Président